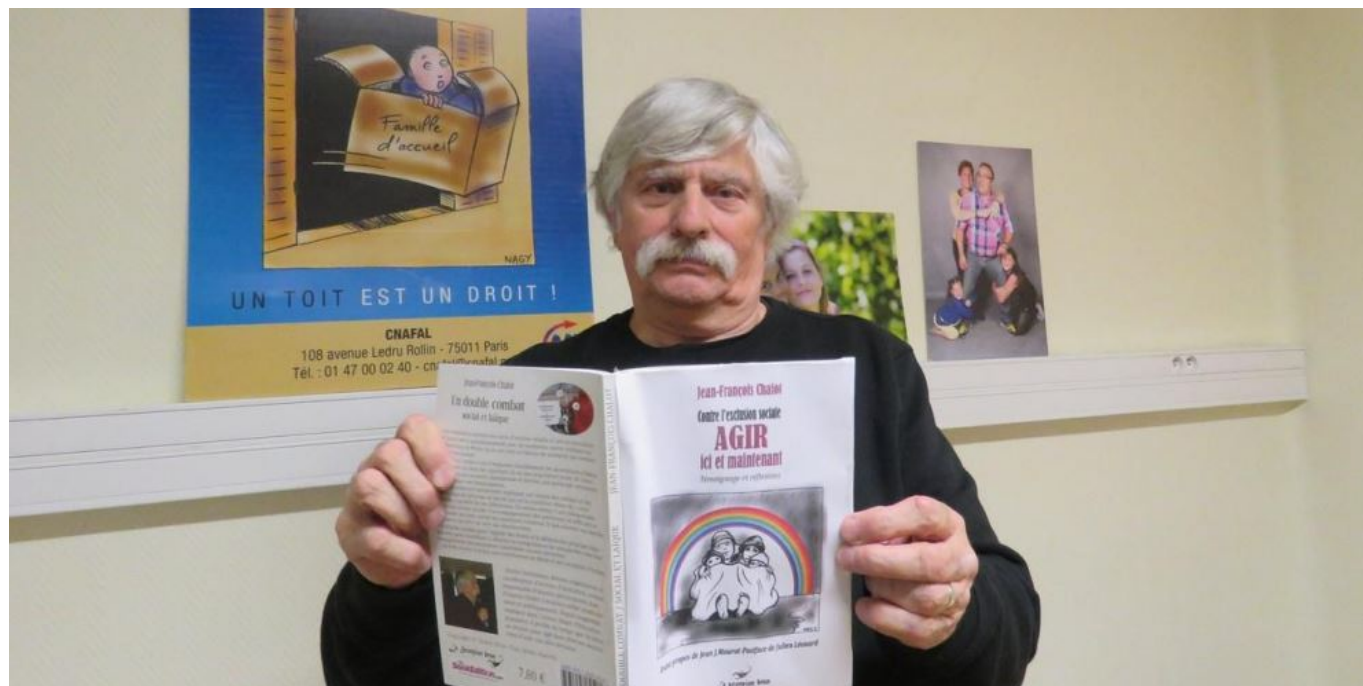


Le gauchiste Chalot donne raison à Julien Odoul... tout en l'insultant !



Vaux-le-Pénil, le 14 décembre 2017. Jean-François Chalot, président du DAL 77, relate dans son nouveau livre les cas des personnes qu'il a aidées en 2017 avec à chaque fois une problématique où il interpelle les institutions. LP/Sophie Bordier

Jean-François Chalot est un militant laïque, de sensibilité d'extrême gauche, qui a été contributeur de notre site, les premières années, avant de nous quitter, en désaccord avec l'action commune menée avec les Identitaires, à l'occasion de l'Apéro saucisson pinard. Il publie une tribune dans AgoraVox, où il donne raison à l'action de Julien Odoul, tout en tenant des propos mensongers et insultants contre l'élu du Rassemblement national.

<https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/la-laicite-tout-simplement-218598>

Quel manque de courage ! Nous lui ferons remarquer que Zineb ou Nadine Morano sont autrement plus claires que lui, en disant à peu près la même chose, sans se sentir obligées de cracher sur Julien Odoul. Ah ! Ces jésuites d'extrême gauche, terrorisés à l'idée d'être suspectés d'appartenir à la

fachosphère !

"Le voile est un étendard militant, c'est le cheval de Troie de l'idéologie islamiste.

Cette année, il y a eu une offensive sur les sujets scolaires.

Il faut une décision ferme et claire pour tarir ce vivier militant !" – [@ZinebElRhazoui](https://twitter.com/ZinebElRhazoui) pic.twitter.com/MhFWoKWxCp

– Tancrède ☐ (@Tancrede_Crptrs) [October 16, 2019](#)

Nadine Morano reprend de volée le faux modéré Zeribi...

<https://twitter.com/i/status/1184210171167412224>

Martine Chapouton

ARTICLE DE JEAN-FRANCOIS CHALOT

La laïcité tout simplement

L'attitude brutale de Julien Odoul, conseiller régional RN de Bourgogne-Franche-Comté à l'encontre d'une mère voilée a déchaîné un tollé général justifié.

C'est une attitude humiliante inacceptable.

La classe politique condamne à juste titre le comportement de cet élu.

Au-delà de l'indignation, c'est la laïcité qui est convoquée non par cet individu mais par les commentaires qui ont suivi.

Ouvrons réellement le débat

Certains accolent à laïcité un adjectif comme ouverte, nouvelle, tolérante...

Ce rajout masque leur désir et leur choix de dénaturer la laïcité et de couvrir leur renoncement.



La laïcité n'est pas une idéologie et encore moins un dogme.

Elle constitue des principes relatifs à la séparation des Églises et de l'État et ceci depuis l'adoption de la loi du 9 décembre 1905.

La laïcité ne s'applique pas dans tous les lieux et n'est pas synonyme d'anti-religion.

Des personnes qui sont chrétiennes, musulmanes, juives ou qui ont opté pour une autre religion peuvent être aussi laïques que d'autres qui sont athées ou agnostiques.

Nous avons dans nos associations familiales laïques, des adhérents venant de tous les horizons acceptant le « vivre-ensemble », faisant abstraction de leurs options personnelles dans les activités proposées.

Et la tenue ?

Les personnes reçues et accompagnées par l'association sont comme celles qui vont à la poste ou à la mairie, des « usagers », donc ne relèvent pas de l'obligation qu'ont les fonctionnaires, par exemple.

La laïcité ne s'applique pas partout :

Il existe trois espaces différents : la sphère publique, la sphère privée et la sphère civile.

La laïcité ne concerne que **la sphère publique**, c'est à dire à

la mairie, dans les services publics, à l'école...

Dans les services publics, aucun agent ne doit ni ne peut porter un signe religieux ou politique, il exerce une fonction qui l'oblige à une neutralité.

Quand une mère ou un père d'élève devient un accompagnateur scolaire, il remplit une mission de service public... Il y a alors pour elle ou lui, une obligation de neutralité dans les paroles, les actes et la tenue.

Cette « contrainte » doit être expliquée à la personne, volontaire, qui se propose à aider l'enseignant.

Quand un voyage scolaire est ouvert à tous les parents dans le cadre d'une sortie familiale, comme certaines écoles l'organisent, les parents n'ont pas une fonction pédagogique déléguée, ils s'occupent de leurs propres enfants.

Quand ce voyage est strictement scolaire et que l'enseignant demande des accompagnateurs, ceux-ci se voient confier une mission éducative, qui leur impose de respecter la laïcité.

Des municipalités ont contourné le problème en faisant accompagner les sorties scolaires par des animateurs professionnels... C'est une solution qui, en plus, permet de mettre à disposition, des personnels préparés et formés, mais ce n'est pas possible partout.

La question de la laïcité ne concerne pas **la sphère privée**, c'est à dire surtout le cercle familial... Cela ne signifie pas que tout y est permis : si la laïcité ne concerne pas cette sphère, les autres lois de la République, elles, s'y appliquent comme les droits de l'enfant, l'interdiction des violences conjugales.

Un enfant battu peut être placé par le juge des enfants pour y être en milieu protégé, des adultes frappés par leur conjoint-e peuvent être mis à l'abri... et les contrevenants punis par la

loi.

La sphère civile, c'est la rue, la plage... un espace partagé où l'on peut s'habiller comme on l'entend.

Les maires qui ont interdit par un arrêté le burkini sur les plages ont été « déboutés » car rien n'oblige un nageur à se vêtir d'une façon ou de l'autre... seule la nudité est interdite (sauf sur les espaces réservés)...

Et les piscines me direz-vous ?

La situation est différente puisqu'il y a une réglementation qui ne prend en compte que les questions liées à l'hygiène et qui sont une contrainte non liée d'ailleurs à l'application de tel précepte religieux.

Les prises de position à l'emporte-pièce qui se masquent derrière une conception erronée de la laïcité, m'irritent.

La laïcité permet de construire un cadre commun de valeurs dans le respect de l'autre, elle n'est ni un carcan entraînant le repli ou le rejet, ni un laisser-faire couvrant le communautarisme.

Jean-François Chalot